

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

Objet : RD - Cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie

• date de convocation le 07 juillet 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi treize juillet à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Anne Manipoud
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Catherine Chappuis - Michel André

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Christiane Boisselon à Luc Berthoud - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Jean-Benoît Cerino à Jean-Pierre Ruffier - de Nathalie Colin-Cocchi à Michel Dantin - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Benoît Perrotton - de Jérôme Esquevin à Dominique Pommat - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Delphine Julien à Sylvie Koska - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Anne Manipoud

• conseillers excusés : 14

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Bernadette Laclais - Céline Lapoléon - Claudette Levrot-Virot - Damien Regairaz - Walter Sartori - Florence Vallin-Balas - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 13 juillet 2017

délibération n° 276-17 C

objet **RD - Cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie**

Xavier Dullin, président, rappelle que les communautés d'agglomération Grand Lac et Chambéry métropole - Cœur des Bauges ont fait part de leur volonté de mutualiser l'exercice de leur compétence développement économique en créant un syndicat mixte au 1^{er} juillet 2017.

Les statuts du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie prévoient que le syndicat mixte a pour objet la gestion, l'aménagement foncier, l'entretien, la promotion et la commercialisation des zones d'activités économiques existantes sur le territoire de ses membres.

Le transfert d'une compétence entraîne la mise à disposition de plein droit des biens nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence. Cependant, en matière de parcs d'activités économiques, les biens immobiliers peuvent également être transférés en pleine propriété.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges a acquis du foncier sur le site des Fontanettes au sein du parc d'activités de Bissy sur la commune de Chambéry afin de permettre l'aménagement et la commercialisation de ce foncier à des entreprises en phase de développement.

Afin de permettre la commercialisation à court terme des parcelles qui font à ce jour l'objet de compromis de vente avec des entreprises, il est proposé de céder les parcelles cadastrées section AH n° 98-100-114-127-138-122-123-126-142-143-145-103-107-141-147-111-130-135-136-99-101-106-115-139-109-118 sur la commune de Chambéry à Chambéry-Grand Lac Economie au prix défini par la direction immobilière de l'Etat, soit une superficie totale de 19 501 m² de foncier représentant un montant total de 1 918 930 € HT, et une parcelle permettant la construction de 1 860 m² de surface de plancher pour un montant total de 251 100 € HT.

Ces montants correspondent aux prix de cession définis par Chambéry métropole - Cœur des Bauges et contractualisés dans les promesses de vente.

En termes de modalités de paiement, il est prévu que Chambéry-Grand Lac Economie procède au règlement de l'acquisition des terrains auprès de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au fur et à mesure de leur commercialisation.

Le reste du parcellaire sur les différents parcs d'activités de Chambéry métropole - Grand Lac à transférer fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 portant création de Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu l'avis de la direction immobilière de l'Etat,

Vu l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la cession des parcelles cadastrées section AH n° 98-100-114-127-138- 122-123-126-142-143-145-103-107-141-147-111-130-135-136-99-101-106-115-139-109-118 sur la commune de Chambéry, pour un total de 20 913 m² au syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie pour un montant total de 2 170 030 € HT,

Article 2 : précise que le paiement des terrains à Chambéry métropole - Cœur des Bauges par Chambéry-Grand Lac Economie interviendra au fur et à mesure de leur commercialisation,

Article 3 : précise que les frais, droits, taxes et honoraires générés par l'acte seront à la charge de Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 276-17 C

Objet de l'acte : RD - Cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 1 - Cessions immobilières
(sauf cessions à entreprises à classer dans 7-4)

Date de l'acte : 13 juillet 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170713-lmc1H19903H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19903H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2017

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2017